



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 25 janvier 2006

Communiqué de presse

« PULSIA » ET « PULSIA VIE »

Pour répondre au souhait des épargnants d'investir en Bourse, tout en limitant les risques sur leur capital, le Crédit Agricole propose, à la clientèle des particuliers, deux nouveaux fonds communs de placement (FCP) garantis à l'échéance : • PULSIA, éligible au Plan d'Épargne en Actions, • PULSIA vie, le premier fonds garanti éligible au contrat d'assurance-vie « Predissime 9 » proposé par PREDICA. Conçus autour d'une structure de gestion commune, ces deux FCP ont pour objectifs :

d'offrir, sous conditions, une participation à la performance moyenne d'un panier de 4 indices boursiers (FTSEurofirst 80, FTSE 100, Swiss Market Index (SMI) et Nikkei 225),

et d'assurer la garantie intégrale du capital ou de la valeur liquidative initiale à l'échéance (hors frais). Ils se distinguent, notamment, par leur durée de placement (6 ans pour PULSIA et 8 ans ou 6 ans pour PULSIA vie) et par leur régime fiscal, permettant ainsi à chaque investisseur de choisir le fonds adapté à ses projets et à sa situation. Les souscriptions à PULSIA et PULSIA vie sont ouvertes jusqu'au 24 mars 2006 (ordres centralisés avant 12h), dans la limite des disponibilités des deux fonds. Les prospectus simplifiés de PULSIA et PULSIA vie sont disponibles sur simple demande [...]